

Les petits
nouveaux du
bac jaune



A partir du 1er janvier 2023...

...Le tri se simplifie !

Désormais, vous pouvez déposer dans votre **bac jaune** :

- ✓ **Tous les emballages en plastique** : flacons, bouteilles mais aussi toutes les barquettes plastiques (même en polystyrène !), les sachets et films plastiques, les pots de yaourt et de crème...
- ✓ **Tous les emballages en métal**, même les plus petits
- ✓ Tous les papiers
- ✓ Tous les emballages en carton et briques alimentaires

Les emballages en verre (bocaux, flacons, bouteilles) sont toujours à déposer dans les colonnes à verre présentent sur l'ensemble du territoire.

Pour vous aider, vous trouverez dans ce courrier :

- Un mémo tri
- Le calendrier de collecte 2023
- Un autocollant, à coller vous-même sur votre bac de collecte jaune

Attention : sans cet autocollant votre bac ne pourra plus être collecté

Une question, un doute : vous pouvez consulter le site www.valaigo.fr ou www.triercestdonner.fr, vous pouvez également télécharger l'application Guide du tri.

Ensemble, faisons progresser le recyclage.



Jean-Marc Dumoulin,
Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Les bons gestes du tri :

- *C'est un emballage ? Je le trie!*
- *Je les sépare et ne les emboîte pas.*
- *Je les dépose en vrac dans le bac (Pas de sac)*
- *Inutile de les rincer, il suffit de bien les vider!*

Chers habitants, le tri se simplifie !

Afin de simplifier votre geste de tri et d'améliorer nos performances de recyclage, la communauté de communes Val'Aïgo passe à partir du 1^{er} janvier 2023 en Extension de Consigne de Tri (ECT).

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le bac jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages pourront se trier. Désormais, vous pourrez déposer dans le bac jaune, tous vos emballages en métal, vos papiers, vos cartons, vos briques alimentaires, **et tous vos emballages en plastique, sans exception !** Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Les emballages en verre (pots, flacons, bouteilles) sont toujours à déposer dans les colonnes à verre présentes sur l'ensemble du territoire.

Les bons gestes du tri :

C'est un emballage ? Je le trie !

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Je dépose mes emballages en vrac dans le bac (pas de sac).

Je les sépare bien les uns des autres (S'ils sont imbriqués, ils seront refusés au centre de tri).

J'aplatis mes cartons.

Mémo sur les bacs de tri :

- **Bac jaune** : pour les emballages en plastique, métal, carton, briques alimentaires et tous les papiers.
- **Colonne à verre** : pour les pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre.
 Pas de vaisselle, pas de faïence, pas de poterie.
- **Borne à textile** : vêtements, chaussures, linge de maison, etc. même troués et tachés.
 Pas de textiles mouillés.
- **Composteur** : biodéchets et déchets verts (résidus de tontes, feuilles, petits branchages, etc.)
- **Déchèterie** : bois, gravats, déchets verts, huiles, ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, carton, encombrant, métaux, batterie, piles et ampoules...
 Vous pouvez consulter la liste complète des produits autorisés et des produits interdits en déchèterie sur www.decaset.fr
- **Bac marron** : petits objets (brosse à dent, cintres, petits jouets, ...), textiles sanitaires à usage unique (coton-tige, coton, couche, ...), vaisselle, mégots, déchets résiduels.

Votre container n'est plus adapté ? Vous pouvez contacter la communauté de communes Val'Aïgo pour un échange gratuit.

Ensemble, soyons les acteurs du recyclage des emballages ménagers.



Jean-Marc Dumoulin,
Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo.